



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires et de la mer**

Affaire suivie par Pierrick Le Bards

Nantes, le 22 juin 2020

## **NOTE DE PRESENTATION**

**Projet d'arrêté préfectoral, portant sur la création d'un atlas regroupant l'ensemble des réserves de pêche et les parcours à réglementations spéciales sur les parties de cours d'eau, canaux et de plan d'eau du département de la Loire Atlantique**

### **Contexte et objectifs du projet d'arrêté :**

Afin de protéger les zones de reproduction de certains poissons, un ensemble de réserves de pêche et de mesures particulières de gestion ont été mis en place sur les parties de cours d'eau, canaux et de plan d'eau du département de la Loire Atlantique.

Ces réserves ou ces parcours à réglementation spéciale sont regroupés au sein de cet atlas pour une meilleure lisibilité des usagers.

### **Contenu du projet d'arrêté :**

Dans sa première partie, les réserves sont identifiées par site en détaillant, les communes concernées, les espèces piscicoles protégées, les périodes de protection, les linéaires ou les surfaces et les limites des zones protégées.

Dans deuxième partie, les sites à réglementation spéciale sont identifiées en détaillant, les communes concernées, les espèces piscicoles protégées, les périodes de protection, les surfaces et les mesures particulières mises en œuvre.

Ces mesures se déclinent en 3 types, une remise à l'eau immédiate de certains poissons pêchés (No-Kill), un nombre de cannes et de prises limités ou l'interdiction de certains engins.

Le projet d'arrêté est proposé pour une durée de 5 ans.

## **Date et lieux de la consultation :**

En application de l'article L123-19-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral, portant sur la création d'un atlas regroupant l'ensemble des réserves de pêche et les parcours à réglementations spéciales sur les parties de cours d'eau, canaux et de plan d'eau du département de la Loire Atlantique est mis en consultation du public.

La consultation est ouverte par voie électronique du **6 au 28 juillet 2020 inclus**.

Le public peut faire valoir ses observations :

- **directement en ligne en précisant** «Projet d'arrêté préfectoral, portant sur la création d'un atlas regroupant l'ensemble des réserves de pêche et les parcours à réglementations spéciales sur les parties de cours d'eau, canaux et de plan d'eau du département de la Loire Atlantique » à l'adresse suivante :

[ddtm-see-consultation@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddtm-see-consultation@loire-atlantique.gouv.fr)

- **par courrier** à l'adresse suivante :  
Direction départementale des territoires et de la mer  
Service eau, environnement  
Unité biodiversité,  
10 Bd Gaston Serpette, BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1.

Le projet d'arrêté est également consultable à la préfecture de Loire-Atlantique (6 quai Ceineray – BP 33515 - 44035 NANTES CEDEX) et dans les sous-préfectures.